





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-119**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185153-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITE - REHABILITATION DES RUES GUSTAVE EIFFEL ET HENNEBIQUE

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Sylvain DIJON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITE - REHABILITATION DES RUES
GUSTAVE EIFFEL ET HENNEBIQUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du processus de réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-En-Provence, l'aménagement des rues François Hennebique et Gustave Eiffel nécessite l'acquisition des bandes de recul initialement imposées lors de la réalisation de la ZAC EIFFEL.

Cette opération a pour objectif l'amélioration de la circulation des piétons, des véhicules et des cycles au droit de ces deux voies.

Tous les propriétaires riverains concernés par le programme des travaux ont été contactés et par délibération, n° DL 2015-588 du 15 décembre 2015, nous nous sommes prononcés sur l'acquisition de parcelles pour le projet susvisé.

Je vous rappelle que les emprises correspondantes seront mises à disposition de l'EPCI compétent qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Les propriétaires suivants (tableau ci-annexé) ont donné leur accord pour céder gracieusement une partie de leur terrain.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues de :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 112m² à détacher des parcelles HP n°253, 361 et 362 appartenant à la SCI LE BOURBONNAIS, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 195m² à détacher des parcelles HP n°174, 425, 427 et 447 appartenant à la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 73m² à détacher de la parcelle HP n°294 appartenant à la SCI ROSE MARINE, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2016-119 - ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITE - REHABILITATION DES
RUES GUSTAVE EIFFEL ET HENNEBIQUE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**TABLEAU DES EMPRISES CEDEES A LA VILLE PAR LES PROPRIETAIRES
RIVERAINS DES RUES HENNEBIQUE ET GUSTAVE EIFFEL**

PROPRIETAIRES	PARCELLES CADASTRALES	SURFACES A ACQUERIR
SCI LE BOURBONNAIS	HP n° 253, 361 et 362	Environ 112 m ²
D.R.A.C. PACA	HP n° 174, 425, 427 et 447	Environ 195 m ²
SCI ROSE MARINE	HP n° 294	Environ 73 m ²

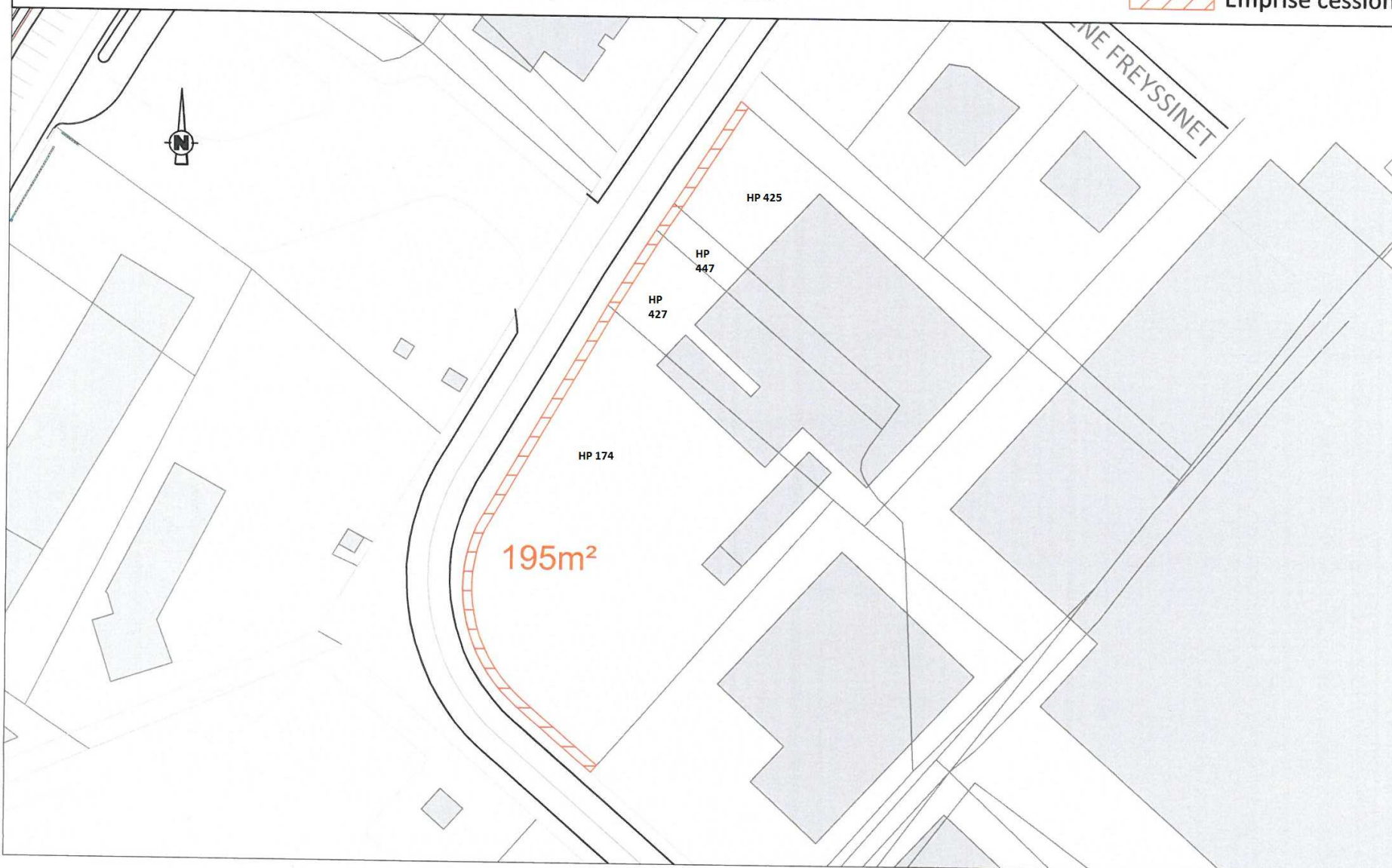
POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE
Rue François Hennebique
Propriété SCI Le Bourbonnais

Février 2016
 Emprise cession



POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE
Rue François Hennebique
Propriété DRAC PACA

Février 2016
Emprise cession



POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE

Rue François Hennebique

Propriété SCI Rose Marine

Février 2016



Emprise cession



73m²

HP 294

R. FRANCOIS HENNEBIQUE

